



PRÉPARATION EXAMEN CIVIQUE

CAHIER D'ENTRAÎNEMENT

République Française

EXAMEN CIVIQUE — ÉCHANTILLON GRATUIT

CSP · CR · NAT — aperçu gratuit des 5 thèmes

25 QUESTIONS OFFICIELLES

CONFORME 2026

• Réponses Détaillées • Fiches Synthétiques • Conseils Pratiques

Sources officielles.

Questions officielles : Ministère de l'Intérieur, listes officielles des questions de connaissance de l'examen civique, licence Etalab 2.0.

À propos des réponses.

Réponses proposées par Préparation Examen Civique, fondées sur des sources officielles. Le ministère ne publie pas de corrigé officiel.

Site privé, non affilié au gouvernement français.

© 2026 Préparation Examen Civique. Tous droits réservés.

Les réponses, explications, la mise en page et la compilation de ce cahier sont la propriété de Préparation Examen Civique et ne peuvent être reproduites, photocopiées ou distribuées sans autorisation.

Les questions officielles sont issues du Ministère de l'Intérieur, listes officielles des questions de connaissance de l'examen civique et réutilisées sous licence Etalab 2.0.

Comment utiliser ce cahier

1. **Section pratique** (pages suivantes) — répondez aux questions sans regarder les réponses. Un petit cercle précède chaque option : cochez-le pour noter votre choix.
2. **Corrigé détaillé** (en fin de cahier) — vérifiez vos réponses, lisez l'explication et la source de chaque question.

Format officiel de l'examen civique

40 questions, 45 minutes, 80 % de bonnes réponses pour réussir — 28 questions de connaissances et 12 mises en situation, réparties sur les 5 thèmes officiels. Cet échantillon gratuit présente des questions de connaissances vérifiées, réparties sur les 5 thèmes, communes aux démarches CSP, CR et NAT.

Les 5 thèmes couverts dans ce cahier

Valeurs de la République	5
Système institutionnel	5
Droits et devoirs	5
Histoire et géographie	5
Vie en société	5
Total	25

SECTION PRATIQUE

Valeurs de la République · 5 questions

1. Une personne a-t-elle le droit de ne pas croire en une religion ?

- ☐ A. Oui, mais uniquement les personnes de nationalité française
- ☐ B. Oui, ne pas avoir de religion est un droit garanti par la laïcité
- ☐ C. Non, cela n'est toléré que dans certaines régions
- ☐ D. Non, toute personne résidant en France doit déclarer une religion

2. Quel texte est considéré comme le texte fondateur de la laïcité ?

- ☐ A. La Constitution de 1958.
- ☐ B. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.
- ☐ C. La loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.
- ☐ D. La charte de la laïcité de 2013.

3. Quand la sécurité sociale a-t-elle été établie en France ?

- ☐ A. En 1905.
- ☐ B. En 1958.
- ☐ C. En 1789.
- ☐ D. En 1945.

4. En France, il est possible pour l'État de financer :

- ☐ A. Aucun culte : la loi de 1905 sépare les Églises de l'État, qui ne finance ni ne subventionne aucune religion.
- ☐ B. Uniquement le culte catholique, religion historique majoritaire.
- ☐ C. Les cultes reconnus par un vote du Parlement.
- ☐ D. N'importe quel culte, sur simple demande d'une association religieuse.

5. Que garantit le principe de laïcité ?

- ☐ A. La reconnaissance d'une religion officielle par l'État.
- ☐ B. La séparation claire des affaires religieuses et des affaires publiques, ainsi que la liberté de croire, de ne pas croire, ou de choisir sa religion.
- ☐ C. L'obligation pour tous les citoyens de ne pratiquer aucune religion.
- ☐ D. L'interdiction de toute pratique religieuse en France.

Système institutionnel · 5 questions

1. Quel pays est un pays fondateur de l'Union européenne ?

- ☐ A. La France (avec l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas)
- ☐ B. L'Espagne
- ☐ C. Le Royaume-Uni
- ☐ D. La Pologne

2. Quel est le régime politique de la France aujourd'hui ?

- ☐ A. La IVème République
- ☐ B. Une République démocratique, sous la Vème République, fondée sur la Constitution du 4 octobre 1958
- ☐ C. Une monarchie constitutionnelle
- ☐ D. Un régime dictatorial

3. Quelle condition est nécessaire pour voter aux élections européennes ?

- ☐ A. Être propriétaire d'un bien immobilier en France
- ☐ B. Résider en France depuis sa naissance
- ☐ C. Avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne
- ☐ D. Avoir la nationalité française exclusivement

4. Qui nomme le Premier ministre ?

- ☐ A. Le Sénat
- ☐ B. Les citoyens, par un vote direct
- ☐ C. Le président de la République
- ☐ D. Le président du Conseil constitutionnel

5. Sur quel principe les institutions françaises sont-elles fondées ?

- ☐ A. L'union des pouvoirs exécutif et judiciaire
- ☐ B. Le pouvoir exercé uniquement par le Parlement
- ☐ C. Les pouvoirs exécutif, législatif et l'autorité judiciaire
- ☐ D. La concentration des pouvoirs entre les mains du Président

Droits et devoirs · 5 questions

1. Quel est le rôle de la police ?

- ☐ A. Elle n'agit qu'en zone rurale
- ☐ B. Elle ne peut intervenir que sur réquisition préalable d'un juge
- ☐ C. Assurer le respect des lois et la sécurité en ville : prévention des infractions, maintien de l'ordre public, protection des personnes et des biens
- ☐ D. Elle a un statut militaire, contrairement à la gendarmerie

2. Comment accède-t-on aux emplois publics en France ?

- ☐ A. Tous les citoyens y ont accès de façon égale, selon leurs compétences
- ☐ B. Selon l'origine ou la religion
- ☐ C. Uniquement par relations personnelles
- ☐ D. Uniquement pour les personnes nées en France

3. La liberté d'expression en France est :

- ☐ A. Réservée aux journalistes
- ☐ B. Un droit fondamental, mais avec des limites fixées par la loi
- ☐ C. Totale et sans aucune limite
- ☐ D. Interdite sur les réseaux sociaux

4. Qu'est-ce qu'une liberté selon la Déclaration des droits de l'homme ?

- ☐ A. Le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui
- ☐ B. Un privilège réservé à certains citoyens
- ☐ C. Une autorisation donnée par l'État
- ☐ D. Le droit de faire tout ce que l'on veut sans limite

5. Quelle est l'infraction la plus grave ?

- ☐ A. Le délit
- ☐ B. La contravention
- ☐ C. Toutes les infractions sont punies de la même façon
- ☐ D. Le crime (par exemple : meurtre, viol, terrorisme), jugé par la cour d'assises ou la cour criminelle

Histoire et géographie · 5 questions

1. Où peut-on voir des peintures préhistoriques en France ?

- ☐ A. Au musée du Louvre
- ☐ B. Au château de Versailles
- ☐ C. Dans la grotte de Lascaux
- ☐ D. Au Mont-Saint-Michel

2. En 1944, qu'est-ce qui a changé pour les femmes ?

- ☐ A. Elles ont obtenu le droit à l'éducation
- ☐ B. Les femmes ont obtenu le droit de vote
- ☐ C. Elles ont obtenu le droit de travailler
- ☐ D. Elles ont obtenu la majorité à 18 ans

3. Quand a eu lieu la Seconde Guerre mondiale ?

- ☐ A. De 1914 à 1918
- ☐ B. De 1930 à 1940
- ☐ C. De 1945 à 1950
- ☐ D. De 1939 à 1945

4. Quelle œuvre a été écrite par Victor Hugo ?

- ☐ A. La Vie devant soi
- ☐ B. Les Racines du ciel
- ☐ C. L'Avare
- ☐ D. Un grand écrivain français, auteur des Misérables

5. Le 11 novembre est un jour férié. À quoi correspond cette date ?

- ☐ A. La fin de la Seconde Guerre mondiale
- ☐ B. La proclamation de la République
- ☐ C. La prise de la Bastille
- ☐ D. La fin de la Première Guerre mondiale

Vie en société · 5 questions

1. Où faut-il déclarer la naissance d'un enfant ?

- ☐ A. À la préfecture
- ☐ B. À la mairie (service d'état civil)
- ☐ C. Au tribunal
- ☐ D. Au commissariat de police

2. Travailler sans être déclaré est :

- ☐ A. Autorisé si l'employeur est d'accord
- ☐ B. Autorisé si le salaire est faible
- ☐ C. C'est illégal (interdit par la loi)
- ☐ D. Autorisé pour les courtes durées

3. Quelle est la durée légale du temps de travail par semaine en France ?

- ☐ A. 40 heures
- ☐ B. 39 heures
- ☐ C. 35 heures par semaine
- ☐ D. 30 heures

4. En France, les impôts permettent de financer les dépenses publiques. Quelle proposition est correcte ?

- ☐ A. Les impôts financent seulement les mairies
- ☐ B. Les impôts sont reversés aux entreprises privées
- ☐ C. Ils financent les dépenses publiques (services publics)
- ☐ D. Les impôts financent uniquement l'armée

5. Quel mariage est reconnu légalement en France ?

- ☐ A. Le mariage civil célébré à la mairie
- ☐ B. Uniquement le mariage religieux
- ☐ C. Le mariage célébré à la préfecture
- ☐ D. Le mariage déclaré au tribunal

CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Réponses et explications

Chaque entrée indique la lettre correcte, une explication et la source vérifiée. Réponses proposées par Préparation Examen Civique, fondées sur des sources officielles. Le ministère ne publie pas de corrigé officiel.

CORRIGÉ — Valeurs de la République

1. B — Oui, ne pas avoir de religion est un droit garanti par la laïcité

Niveau A2 — Oui, ne pas croire en une religion est un droit en France.

Niveau B1 — Oui, la laïcité garantit le droit de ne pas avoir de religion ; beaucoup de personnes en France déclarent ne pas en avoir.

Niveau B2 — La laïcité garantit la liberté de conscience, qui inclut le droit de ne pas croire en une religion, de ne plus y croire, ou de ne jamais en avoir eu ; ce droit s'applique à toute personne résidant en France, indépendamment de sa nationalité.

Ministère de l'Intérieur, fiche formation civique "La définition de la laïcité (2/2)" (<https://formation-civique.interieur.gouv.fr/fiches-par-thematiques/principes-et-valeurs-de-la-republique/laicite/definition-laicite-2/>) : "Ne pas avoir de religion ou choisir de ne plus avoir de religion est aussi un droit. En France, beaucoup de personnes déclarent ne pas avoir de religion."

2. C — La loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.

Niveau A2 — Le texte fondateur de la laïcité, c'est la loi de 1905.

Niveau B1 — La loi de 1905, qui sépare les Églises et l'État, est considérée comme le texte fondateur du principe de laïcité en France.

Niveau B2 — La loi de 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État constitue le texte fondateur de la laïcité, principe fondamental de la République.

Livret du citoyen, éd. février 2022, p.7

3. D — En 1945.

Niveau A2 — La sécurité sociale existe en France depuis 1945.

Niveau B1 — Le système de sécurité sociale a été créé en 1945. Il est financé par les cotisations des employeurs, des salariés et des non-salariés, ainsi que par les impôts.

Niveau B2 — Depuis 1945, le système de sécurité sociale, financé par les cotisations sociales et l'impôt, illustre le principe de fraternité et de solidarité entre citoyens.

Livret du citoyen, éd. février 2022, p.6

4. A — Aucun culte : la loi de 1905 sépare les Églises de l'État, qui ne finance ni ne subventionne aucune religion.

Niveau A2 — La loi de 1905 sépare la religion et l'État. L'État ne donne pas d'argent aux religions.

Niveau B1 — La loi de 1905 sépare les Églises et l'État. Cela signifie que l'État ne finance aucune religion.

Niveau B2 — En vertu de la loi de 1905 qui consacre la séparation des Églises et de l'État, l'État ne finance ni ne subventionne aucun culte.

Livret du citoyen, éd. février 2022, p.7

5. B — La séparation claire des affaires religieuses et des affaires publiques, ainsi que la liberté de croire, de ne pas croire, ou de choisir sa religion.

Niveau A2 — La laïcité veut dire que la religion et l'État sont séparés. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.

Niveau B1 — La laïcité garantit que les affaires religieuses et les affaires publiques sont séparées, et que chacun est libre de croire, de ne pas croire, ou d'adopter la religion de son choix.

Niveau B2 — Le principe de laïcité, consacré par la loi de 1905, garantit la séparation des affaires religieuses et publiques ainsi que la liberté religieuse de chacun, tout en permettant à l'État de restreindre l'expression religieuse en public pour préserver l'ordre public.

Livret du citoyen, éd. février 2022, p.7

CORRIGÉ — Système institutionnel

1. A — La France (avec l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas)

Niveau A2 — La France est l'un des 6 pays fondateurs de l'Union européenne, avec l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Niveau B1 — La France fait partie des 6 pays fondateurs de la Communauté économique européenne en 1957 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas.

Niveau B2 — En 1957, le traité de Rome crée la Communauté économique européenne (CEE) avec 6 pays fondateurs : l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas — ces mêmes pays avaient déjà fondé la CECA en 1951.

Ministère de l'Intérieur, fiche formation civique "Les étapes clés de la construction européenne" (<https://formation-civique.interieur.gouv.fr/fiches-par-thematiques/systeme-institutionnel-et-politique/institutions-europeennes/les-etapes-cles-de-la-construction-europeenne/>) : "En 1957, la CEE est créée avec 6 pays : Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas."

2. B — Une République démocratique, sous la Vème République, fondée sur la Constitution du 4 octobre 1958

Niveau A2 — Aujourd'hui, la France est une République démocratique, sous la Vème République.

Niveau B1 — Le régime politique actuel de la France est celui de la Vème République : une République démocratique, fondée sur la Constitution de 1958.

Niveau B2 — Depuis 1958, la France vit sous la Vème République, un régime à la fois démocratique (le pouvoir vient du peuple, qui élit ses représentants au suffrage universel) et républicain (le pouvoir est exercé par des représentants élus, non par un monarque héréditaire), fondé sur la Constitution du 4 octobre 1958.

Article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019240997, en vigueur depuis le 25 juillet 2008) : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale." Voir aussi la fiche du Ministère de l'Intérieur "La démocratie et la République (1/2)" : "La France est une démocratie... La France est une République."

3. C — Avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne

Niveau A2 — Pour voter aux élections européennes en France, il faut être citoyen d'un pays de l'Union européenne, habiter en France, avoir 18 ans et être inscrit sur les listes électorales.

Niveau B1 — Une condition nécessaire pour voter aux élections européennes est d'avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (pas uniquement la nationalité française).

Niveau B2 — Pour voter en France aux élections européennes, il faut avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (tout citoyen européen, pas seulement français), résider en France, avoir au moins 18 ans la veille du premier tour, et être inscrit sur les listes électorales françaises.

Ministère de l'Intérieur, fiche formation civique "Les élections européennes" (<https://formation-civique.interieur.gouv.fr/fiches-par-thematiques/systeme-institutionnel-et-politique/institutions-europeennes/les-elections-europeennes/>) : "Pour avoir le droit de voter en France lors des élections européennes, il faut : Avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ; Habiter en France ; Avoir au moins 18 ans... ; Être inscrit sur les listes électorales françaises."

4. C — Le président de la République

Niveau A2 — C'est le président de la République qui nomme le Premier ministre.

Niveau B1 — Le président de la République nomme le Premier ministre, selon l'article 8 de la Constitution.

Niveau B2 — Selon l'article 8 de la Constitution, le président de la République nomme seul le Premier ministre ; en pratique, il choisit une personnalité capable de rassembler une majorité à l'Assemblée nationale.

Article 8 de la Constitution du 4 octobre 1958 (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527467) : "Le Président de la République nomme le Premier ministre."

5. C — Les pouvoirs exécutif, législatif et l'autorité judiciaire

Niveau A2 — En France, les pouvoirs sont séparés : ils ne sont pas exercés par la même personne.

Niveau B1 — Les institutions françaises sont fondées sur la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et de l'autorité judiciaire.

Niveau B2 — Les institutions reposent sur la séparation des pouvoirs : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et l'autorité judiciaire ne doivent pas être exercés par la même autorité.

Livret du citoyen, p.9 (fondées sur la séparation des pouvoirs exécutif et législatif et de l'autorité judiciaire)

CORRIGÉ — Droits et devoirs

1. C — Assurer le respect des lois et la sécurité en ville : prévention des infractions, maintien de l'ordre public, protection des personnes et des biens

Niveau A2 — La police assure le respect des lois en ville. Elle protège les personnes et les biens.

Niveau B1 — La police assure le respect des lois en ville : prévention des infractions, maintien de l'ordre public, protection des personnes et des biens, enquêtes.

Niveau B2 — La police assure le respect des lois en zone urbaine, avec les mêmes missions générales que la gendarmerie (zone rurale) : prévention des infractions, maintien de l'ordre public, protection des personnes et des biens, investigation. Contrairement aux gendarmes, les policiers n'ont pas de statut militaire.

Ministère de l'Intérieur, fiche formation civique "Se conformer aux lois - les acteurs (2/2)" (<https://formation-civique.interieur.gouv.fr/fiches-par-thematiques/droits-et-devoirs/obligations-et-devoirs-des-personnes-residant-en-france/se-conformer-aux-lois-les-acteurs/>) : "la police assure le respect des lois en ville" ; missions communes : "la prévention des infractions ; le maintien de l'ordre public ; la protection des personnes et des biens ; l'investigation..."

2. A — Tous les citoyens y ont accès de façon égale, selon leurs compétences

Niveau A2 — Tout le monde peut avoir un emploi public, selon ses compétences.

Niveau B1 — Tous les citoyens ont accès de façon égale aux emplois publics, selon leurs compétences.

Niveau B2 — L'accès aux emplois de l'administration est ouvert à tous les citoyens de façon égale ; la sélection se fait exclusivement selon les qualités et les compétences.

Livret du citoyen, p.8 (D'accès aux emplois publics : tous les citoyens ont accès de façon égale... selon leurs qualités et compétences)

3. B — Un droit fondamental, mais avec des limites fixées par la loi

Niveau A2 — On peut s'exprimer librement, mais on ne peut pas insulter ou appeler à la haine.

Niveau B1 — La liberté d'expression est un droit fondamental, mais elle a des limites fixées par la loi.

Niveau B2 — La liberté d'expression est un droit fondamental ; elle a toutefois des limites : il est interdit de diffuser des injures, des propos diffamatoires ou des provocations à la haine.

Livret du citoyen, p.4 (la liberté d'expression est un droit fondamental. Cependant, elle a des limites : interdit de diffuser injures, propos diffamatoires, provocations à la haine)

4. A — Le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui

Niveau A2 — La liberté, c'est faire ce qu'on veut, mais sans faire de mal aux autres.

Niveau B1 — Une liberté est le droit de faire tout ce qui ne nuit pas aux autres.

Niveau B2 — Selon la Déclaration des droits de l'homme de 1789, la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ses bornes sont fixées par la loi.

Livret du citoyen, p.24 (DDHC Art. 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui)

5. D — Le crime (par exemple : meurtre, viol, terrorisme), jugé par la cour d'assises ou la cour criminelle

Niveau A2 — Le crime est l'infraction la plus grave. Par exemple : meurtre, viol, terrorisme. Il est jugé par la cour d'assises.

Niveau B1 — Le crime est l'infraction la plus grave (meurtre, viol, terrorisme...), jugée par la cour d'assises ou la cour criminelle, avec des peines pouvant aller jusqu'à la perpétuité.

Niveau B2 — Parmi les trois catégories d'infractions (contravention, délit, crime), le crime est la plus grave : il regroupe des faits comme l'assassinat, le meurtre, le viol ou le terrorisme, punis d'une amende d'au moins 3 750 € et d'une peine de 15 ans à la perpétuité, et jugés par la cour d'assises ou la cour criminelle. En raison de sa gravité, la tentative de crime est toujours punissable.

Ministère de l'Intérieur, fiche formation civique "Se conformer aux lois : les infractions (1/2)" (<https://formation-civique.interieur.gouv.fr/fiches-par-thematiques/droits-et-devoirs/obligations-et-devoirs-des-personnes-residant-en-france/se-conformer-aux-lois-les-infractions/>) : "Le crime est l'infraction la plus grave. Exemples : assassinat..., meurtre..., viol, braquage, terrorisme... La cour d'assises et la cour criminelle jugent les accusés de crime."

CORRIGÉ — Histoire et géographie

1. C — Dans la grotte de Lascaux

Niveau A2 — On voit des peintures préhistoriques dans la grotte de Lascaux.

Niveau B1 — On peut voir des peintures préhistoriques dans la grotte de Lascaux.

Niveau B2 — La grotte de Lascaux, en Dordogne, est l'une des plus importantes grottes préhistoriques de France, connue pour la qualité de ses peintures.

Livret du citoyen, p.12 (La grotte de Lascaux : l'une des plus importantes grottes préhistoriques en France, connue pour ses peintures)

2. B — Les femmes ont obtenu le droit de vote

Niveau A2 — En 1944, les femmes ont obtenu le droit de voter en France.

Niveau B1 — En 1944, les femmes ont obtenu le droit de vote en France.

Niveau B2 — En 1944, les femmes françaises ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité, qu'elles exercent pour la première fois en 1945.

Fait historique officiel : droit de vote des femmes en France en 1944 — hors Livret, à vérifier

3. D — De 1939 à 1945

Niveau A2 — La Seconde Guerre mondiale a eu lieu de 1939 à 1945.

Niveau B1 — La Seconde Guerre mondiale s'est déroulée de 1939 à 1945.

Niveau B2 — La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) a fait plus de 50 millions de morts ; le 8 mai commémore sa fin en Europe.

Livret du citoyen, p.16 (La Seconde Guerre mondiale, 1939-1945)

4. D — Un grand écrivain français, auteur des Misérables

Niveau A2 — Victor Hugo est un grand écrivain. Il a écrit Les Misérables.

Niveau B1 — Victor Hugo est un grand écrivain français, auteur des Misérables.

Niveau B2 — Victor Hugo, l'un des plus grands écrivains français, a écrit Les Misérables et Notre-Dame de Paris ; il s'est engagé contre la peine de mort.

Livret du citoyen, p.15 (Victor Hugo... Il a écrit Les Misérables et Notre-Dame de Paris)

5. D — La fin de la Première Guerre mondiale

Niveau A2 — Le 11 novembre célèbre la fin de la Première Guerre mondiale.

Niveau B1 — Le 11 novembre commémore la fin de la Première Guerre mondiale.

Niveau B2 — Le 11 novembre est un jour férié qui commémore la fin de la Première Guerre mondiale (1918).

Livret du citoyen, p.16 (Le 11 novembre est un jour férié en commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale)

CORRIGÉ — Vie en société

1. B — À la mairie (service d'état civil)

Niveau A2 — On déclare une naissance à la mairie.

Niveau B1 — La naissance d'un enfant se déclare à la mairie, au service d'état civil.

Niveau B2 — La naissance d'un enfant doit être déclarée à la mairie, qui tient l'état civil (naissances, mariages, décès).

Livret du citoyen, p.11 (les communes tiennent l'état civil : naissances, mariages, décès)

2. C — C'est illégal (interdit par la loi)

Niveau A2 — Travailler sans être déclaré est interdit par la loi.

Niveau B1 — Le travail non déclaré est illégal en France.

Niveau B2 — Travailler sans être déclaré (travail dissimulé) est illégal ; tout travail doit être déclaré et donner lieu au paiement des cotisations et des impôts.

Livret du citoyen, p.8 (Déclarer ses revenus et payer ses impôts est obligatoire ; contribuer au financement des services publics)

3. C — 35 heures par semaine

Niveau A2 — La durée légale du travail est de 35 heures par semaine.

Niveau B1 — En France, la durée légale du travail est de 35 heures par semaine.

Niveau B2 — La durée légale du travail est fixée à 35 heures par semaine ; au-delà, les heures effectuées sont des heures supplémentaires.

Service-Public.fr — durée légale du travail : 35 heures — hors Livret, à vérifier

4. C — Ils financent les dépenses publiques (services publics)

Niveau A2 — Les impôts servent à payer les services publics (écoles, hôpitaux, routes).

Niveau B1 — Les impôts permettent de financer les dépenses et les services publics.

Niveau B2 — Les impôts financent les dépenses publiques : ils permettent de faire fonctionner les services publics comme l'école, la santé ou la justice.

Livret du citoyen, p.8 (Contribuer au financement des services publics en payant des impôts)

5. A — Le mariage civil célébré à la mairie

Niveau A2 — En France, seul le mariage à la mairie est reconnu par la loi.

Niveau B1 — Seul le mariage civil, célébré à la mairie, est reconnu légalement en France.

Niveau B2 — En France, seul le mariage civil célébré en mairie a une valeur légale ; un éventuel mariage religieux ne peut avoir lieu qu'après le mariage civil.

Livret du citoyen, p.11 (les communes tiennent l'état civil : mariages)

Vous avez découvert 25 questions — ce n'est qu'un aperçu

Cet échantillon gratuit couvre les 5 thèmes de l'examen civique. Selon votre situation, le cahier complet contient toutes les questions officielles :

- **Carte de séjour pluriannuelle (CSP)** — 188 questions
- **Carte de résident (CR)** — bientôt disponible
- **Naturalisation (NAT)** — 256 questions

Entraînez-vous gratuitement avec un examen blanc complet :
preparationexamencivique2026.fr/fr/examen-blanc

Découvrez les cahiers complets :
preparationexamencivique2026.fr/fr/tarifs